

L'Académie ne peut pas avoir la prétention d'être infaillible dans ses jugements; tout ce qu'on a droit d'exiger d'elle, et ce dont elle se fait un devoir religieux, c'est l'impartialité, c'est l'accomplissement aussi fidèle qu'il est possible des intentions de l'illustre testateur.

Il se trouva, en 1827, qu'il restait des fonds qui n'avaient pu être employés en récompense à des ouvrages utiles aux mœurs. Une ordonnance royale prescrit, en pareil cas, à l'Académie de proposer au ministre des moyens de faire de ces fonds un emploi conforme aux dernières volontés de M. de Montyon.

L'Académie, avec l'autorisation du ministre, annonça donc qu'elle décernerait : 1° en 1828, un prix de 6000 francs à un *ouvrage de morale*, en laissant aux auteurs toute liberté pour le choix du sujet et pour la manière de le traiter;

2° En 1829, un prix de 8000 francs, au meilleur ouvrage sur ce sujet : *De la charité considérée dans son principe, dans ses applications, et dans son influence sur les mœurs et sur l'économie sociale*;

3° En 1830, un prix de 10,000 francs, mis à un concours dont le sujet serait : *De l'influence des lois sur les mœurs, et de l'influence des mœurs sur les lois*.

Le prix du premier de ces trois concours

n'ayant pas été remporté en 1828, ce même concours fut continué à l'année suivante.

En 1829, ce prix a été adjugé à un ouvrage qui était une suite donnée à un livre publié dix ou douze années auparavant, sous le titre de *Simon de Nantua, ou le Marchand forain*.

Ce Simon de Nantua était un honnête porteballe, qui, avec un peu d'instruction et beaucoup de bon sens, parlant un langage populaire et semé de proverbes, à la manière de Sancho Pança, de naïve mémoire, parcourait les villes et les campagnes, vendant sa marchandise, et donnant pour rien d'excellents conseils.

Ce livre obtint un succès qui s'est soutenu, et qui se soutient encore.

Au risque d'affliger les nombreux amis de ce bon Simon de Nantua, l'auteur apprend au public que ce brave homme est mort, laissant quelques manuscrits.

Ce sont les *Œuvres posthumes de Simon de Nantua*, que son historien a recueillies et publiées. Elles forment un petit traité de morale pratique, sous divers chapitres, intitulés : *La Sagesse, la Jurisprudence, la Médecine, la Politique, la Religion de Simon de Nantua*; on y trouve des pensées raisonnables, des sentiments droits, honnêtes, élevés, exprimés dans un style

simple et naturel, à la portée des intelligences les plus vulgaires.

L'ouvrage n'est pas long, et c'est un mérite de plus; car les gros livres ne sont pas ce qu'il faut aux personnes qui n'ont pas beaucoup le temps de lire.

Mais un grand obstacle s'oppose à ce que ces ouvrages faits pour l'instruction du peuple puissent atteindre leur but; et cet obstacle, c'est qu'il y a encore en France plus des deux tiers de la population qui ne savent pas lire.

Un vieux Romain répétait toujours: Il faut détruire Carthage. Formons un vœu plus humain; répétons sans cesse: Il faut détruire l'ignorance ennemie; il faut donner à tous les Français l'instruction première, qui est une dette publique.

Ce vœu était celui de M. de Montyon; il est celui des hommes éclairés et amis de leur pays; de toutes parts des efforts généreux tendent à le réaliser: espérons que nous pourrons un jour le voir accompli.

Le prix sur le sujet: *De la Charité*, devait être adjugé en 1829.

De vingt-sept ouvrages envoyés au concours, aucun ne parut à l'Académie avoir atteint le but et remporté le prix.

Elle en distingua trois, qu'elle mentionna honorablement.

L'un de ces trois ouvrages, lequel avait été enregistré sous le n<sup>o</sup> 17, a été imprimé et publié par son auteur, M. Duchatel; et l'Académie, qui avait regretté de ne pouvoir le couronner, a pu se féliciter du moins d'avoir donné lieu à la composition d'un bon livre.

Le concours fut continué jusqu'en 1831.

En considération du temps, des travaux et même des voyages que les recherches à faire pourraient exiger, l'Académie éleva la valeur du prix à la somme de 10,000 fr.

L'Académie s'occupe de l'examen des ouvrages qui ont été envoyés à ce concours; son jugement sera proclamé à sa plus prochaine séance publique.

Un autre sujet de concours, celui *De l'influence respective des lois sur les mœurs et des mœurs sur les lois*, demanderait à être traité par un Platon, par un Tacite, ou par un Montesquieu.

Sully dit dans ses Mémoires: *Si j'avais un principe à établir, ce serait que les bonnes mœurs et les bonnes lois se forment réciproquement.*

On sait que les peuples sont ce que les font les institutions auxquelles ils sont soumis, les lois qui les régissent, les actes de leurs gouver-

nements et leur éducation; mais l'éducation elle-même est jusqu'à présent réglée par la législation, et par le pouvoir qui gouverne.

On sait aussi qu'il se fait des changements lents et graduels dans les mœurs des peuples, c'est-à-dire, dans leurs opinions, dans leurs goûts, dans leurs passions, dans leurs habitudes; et que ces changements font tomber à la longue d'anciennes lois en désuétude, et en amènent de nouvelles.

La grande science du législateur, le grand art des gouvernants, consistent à se conformer aux temps, à ne pas s'obstiner en faveur du passé; à juger et à faire ce qui convient au présent; enfin, à préparer l'avenir.

Le désaccord entre les lois et les mœurs est une cause continuelle de malaise, de tiraillements, d'inconstance pour la chose publique. On sent à tout moment qu'elle n'est pas bien assise; on craint qu'elle ne penche et qu'elle ne verse d'un côté ou de l'autre.

Le prix de 10,000 francs mis au concours sur ce grand et beau sujet, devait être décerné en 1830.

De douze ouvrages qui ont concouru, un seul a été jugé digne d'une mention honorable.

Le concours a été continué; il est encore ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1832, terme de rigueur

pour l'envoi des ouvrages qui seront destinés à concourir.

Je puis répéter ici ce que l'Académie a dit dans son programme, en proposant ce sujet; c'est que l'ouvrage demandé, s'il était bien conçu et bien exécuté, honorerait l'auteur et la nation; qu'il serait étudié partout; et qu'il produirait à la longue, d'une manière indirecte, mais sûre, d'immenses améliorations dans les lois et dans les mœurs du monde civilisé.

Enfin l'Académie française, ayant toujours pour but d'employer les fonds provenant des libéralités de M. de Montyon, d'une manière qui profite à la société, et qui soit conforme aux intentions du testateur, a obtenu cette année, du ministre, l'autorisation de disposer d'une somme de 10,000 francs à prendre dans les fonds restés disponibles, de ceux qui étaient destinés à récompenser les ouvrages utiles aux mœurs, et de la consacrer à décerner un prix à la meilleure comédie ou tragédie en cinq actes et envers, composée par un Français, représentée, imprimée et publiée en France dans les trois années spécifiées ci-après, et qui réunira au mérite littéraire le mérite non moins grand d'être *utile aux mœurs et aux progrès de la raison.*

Ce concours est ouvert à partir du 9 août

1831; il sera fermé à pareil jour de l'année 1834.

L'Académie ne s'occupera du jugement d'après lequel le prix sera décerné, qu'un an au plus tôt après la clôture du concours, dont les membres de l'Académie française sont *seuls* exclus.

Revenons à M. de Montyon. Quelles ont été ses intentions, quelle a été sa pensée la plus chère, celle qui l'a guidé pendant toute sa vie? C'a été *de faire du bien* aux hommes.

Ses libéralités sont d'excellentes leçons pour les pauvres, pour les riches, et pour les gouvernants de tous les temps et de tous les pays.

Outre ce qu'il a fait en faveur des pauvres qui, au sortir des hôpitaux, sont incapables de travailler, et ont besoin de secours au moins temporaires, n'a-t-il pas, en fondant un prix annuel de vertu, pour la classe pauvre de la société, enseigné à cette classe à se respecter elle-même, à comprendre qu'elle acquiert, par ses bonnes mœurs, de justes droits à l'estime et à la considération publique? qu'il n'y a rien de plus honorable qu'un bon laboureur, qu'un bon ouvrier qui vit de son travail, soutient et élève une famille, et rend à la société au moins autant qu'il en reçoit?

Combien il est important pour l'ordre public comme pour le bonheur des individus, que cette

classe pauvre et laborieuse ne tombe pas dans l'indigence absolue, et par l'indigence dans le désespoir, quelquefois dans le crime!

M. de Montyon voyait avec douleur que le défaut d'éducation et d'instruction livre des hommes ignorants et faibles aux séductions du vice, à l'entraînement des passions, des goûts grossiers, des plaisirs brutaux, aux mauvais conseils de la faim et du besoin; que la classe ouvrière et pauvre s'abandonne à l'imprévoyance, au découragement, qu'elle vit au jour le jour, et compte trop souvent, pour le temps où elle sera assaillie par la vieillesse et les infirmités, sur la charité publique; il a voulu la relever à ses propres yeux, afin de l'améliorer. Hélas! cette classe si nombreuse n'a pour se soutenir contre les peines et les tentations qui l'assiègent, ni le secours de la réflexion éclairée, ni le désir de l'estime publique, ni l'espérance d'un meilleur sort et de cette aisance que, dans les autres conditions, on acquiert par le travail et par la bonne conduite.

Le prix de vertu qui lui est proposé l'avertit que son bonheur est à sa portée; qu'il ne tient qu'à elle de l'atteindre et d'en jouir; cette institution doit agir sur elle par la plus persuasive de toutes les leçons, par celle de l'exemple.

D'un autre côté, M. de Montyon enseigne aux riches à ne pas mépriser le pauvre; il leur fait

voir des vertus sous la bure, et la bienfaisance exercée par ceux qui auraient besoin d'en être eux-mêmes les objets; quoi de plus propre à exciter l'émulation de ceux qui jouissent d'une heureuse aisance! à leur inspirer le désir de se rapprocher du pauvre, de le connaître mieux, de l'aider, de le secourir! Et ce ne sera pas seulement par des dons, par des aumônes, par de l'argent distribué dans la classe humble et obscure de la société, qu'on voudra lui être utile. On comprendra que le plus grand service à lui rendre, est de la mettre en état de se passer d'aumônes; et pour cela, qu'il faut lui donner une instruction convenable, une éducation morale qui la tire de son état de dépression, et développe en elle les germes de tous les bons sentiments humains.

C'est surtout aux hommes qui, par leur position, par les places qu'ils occupent, peuvent contribuer à cette amélioration nécessaire, que les leçons de M. de Montyon s'adressent; il a prêché, comme on dit, d'exemple; comme intendant de province, il a pris soin d'écarter la misère des contrées qu'il administrait, d'y assurer la subsistance de la classe pauvre et laborieuse, et de lui donner du travail; comme citoyen, il a fait à cette même classe tout le bien qu'il a pu, et il se reprochait, dans son testament, de ne lui

en avoir pas fait davantage; et il lui en demandait pardon.

Le temps est venu où cette classe nombreuse et intéressante doit devenir l'objet des soins particuliers des administrateurs, des gouvernants; grâce au ciel, il s'est fait, à cet égard, dans l'opinion publique, une immense révolution; autrefois on dédaignait une profession en raison de son utilité; on rougissait du travail, de l'industrie, du commerce; vivre à rien faire, c'était vivre honorablement, noblement; à peine daignait-on compter pour quelque chose les gens sans naissance, qu'on appelait gens de peu, gens de rien; on comprend aujourd'hui que la véritable dignité de chacun de nous est en lui-même, et non pas dans l'habit qui le couvre, ni dans les avantages qu'il tient du hasard; qu'il y a une égalité native, d'homme à homme, que les personnages les plus élevés dans l'ordre social doivent reconnaître et admettre avec plaisir.

Les gouvernements se convainquent de jour en jour que leur plus solide appui n'est point dans la force, mais dans l'estime et dans l'affection des peuples, et qu'ils obtiendront ces sentiments, en les méritant, en prenant sans cesse et franchement les mesures les plus propres à répandre le bien-être, l'instruction, les bonnes mœurs. C'est là le meilleur, c'est là l'unique

moyen d'assurer pour toujours la tranquillité publique.

S'il est vrai, comme le dit madame de Staël, que tout l'ordre social soit fondé sur la patience de la classe laborieuse, que deviendrait cet ordre, le jour où la patience lui manquerait? Cela vaut la peine d'y penser.

Si l'on cherchait quels sont les avantages, que la sagesse des gouvernements doit tendre à faire naître et à conserver, quels sont les fléaux qu'elle doit écarter avec le plus de soin, il me semble que voici une double liste bonne à consulter, comme une règle générale et infaillible.

Causes du bonheur  
des peuples.

AISANCE.

PAIX.

LIBERTÉ.

INSTRUCTION.

TOLÉRANCE.

RELIGION.

VERTUS.

Causes du malheur  
des peuples.

MISÈRE.

GUERRE.

DESPOTISME.

IGNORANCE.

FANATISME.

SUPERSTITION.

VICES.

Ici, les biens comme les maux se tiennent, se produisent, les uns les autres, sont à la fois causes et effets; il ne faut donc négliger la conservation d'aucun des biens, de peur de les perdre tous; il faut se défendre avec soin de cha-

cun des maux, sous peine de voir tous les autres s'ensuivre.

La plupart des gouvernements européens reconnaissent ces vérités; ils tendent de tous leurs efforts vers un meilleur avenir. Voltaire disait: Les jeunes gens sont bien heureux; ils verront *de belles choses*. Osons prédire à nos jeunes gens qu'ils verront *de bonnes choses*, et qu'eux-mêmes les feront. J'aime cette pensée consolante; elle adoucit pour moi les rigueurs de la vieillesse; puissé-je, ô mon cher pays, conserver, jusqu'à mes derniers moments, cette précieuse espérance! puissé-je l'emporter au tombeau!

ANDRIEUX.

